

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

AMENDEMENT

N° CE66

présenté par
M. Dive, M. Gosselin, M. Bourgeaux, M. Neuder, M. Dubois, M. Vatin, M. Bazin et
Mme Bonnivard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.